



Limiter les frais de notaire

Par **derrien**, le **21/09/2012** à **14:21**

Bonjour,
je souhaiterais savoir s'il est possible de retirer un maximum d'argent sur les comptes bancaires de mon père sachant qu'il est sur le point de décéder. j'ai un frère qui est d'accord avec moi afin de limiter les frais de succession. mon père ne possède pas de bien immobilier.
merci de votre réponse

Par **trichat**, le **21/09/2012** à **14:59**

Ceci afin de réduire les droits de succession.
C'est très risqué, car l'administration des finances publiques a un droit d'accès aux comptes bancaires et l'agent qui recevra votre déclaration ne manquera pas d'effectuer la vérification. Et vous devrez expliquer alors les raisons qui vous ont conduit à "vider" les comptes juste avant le décès de votre père.
Les fausses déclarations en matière de droits d'enregistrement sont assez lourdement sanctionnées.
Réfléchissez bien avant de prendre une telle décision.

Cordialement.